



Association pour l'étude et la protection  
des Reptiles et Amphibiens d'Alsace.  
[www.bufo-alsace.org](http://www.bufo-alsace.org)

## Communiqué

### Wittelsheim : une destruction scandaleuse.

BUFO s'est jointe à d'autres associations par l'intermédiaire d'Alsace Nature pour dénoncer la destruction d'habitats qui a eu lieu, selon nous illégalement, à Wittelsheim au cours de l'hiver 2022-2023.

5,2 hectares de landes classées ZNIEFF 1 ont été labourées pour devenir un champ cultivé, enterrant non seulement les pelouses, les haies et bosquets mais aussi la faune dont une importante population de Laineuse du prunelier (un papillon) et d'autres espèces protégées. Ces 5,2 hectares ont été cédés par la commune à un agriculteur qui avait perdu 1,2 hectares de cultures suite à l'implantation de la centrale photovoltaïque du carreau Amélie toute proche.



**Le site du Moos en avril 2024. Au fond à gauche on peut voir ce à quoi il ressemblait avant sa mise en culture : c'est inadmissible ! (Photo Alain Fizesan / BUFO)**

Du côté des reptiles et amphibiens, les associations naturalistes ayant été mises devant le fait accompli et aucune étude faunistique n'ayant été menée au préalable, il n'est pas possible de savoir quelles espèces étaient présentes sur ce site. Aussi, BUFO a mené une étude sur des sites

adjacents et similaires. Sans trop de surprise, le Lézard des souches, le Lézard des murailles et la Coronelle lisse ont été observés, tous trois protégés (leurs habitats compris). **La lande détruite du Moos correspond en tous points à leurs habitats, il est donc certain qu'ils y vivaient et qu'une population a été détruite. Pour nous il y a là une infraction à l'article L411- du code de l'environnement et à l'arrêté du 8 janvier 2021. Les habitats d'autres espèces ont été détruits dont des espèces protégées ou menacées : leur présence était connue puisqu'elles figuraient dans l'atlas de la biodiversité intercommunale de la M2A.**

D'autres parcelles plus petites ont été détruites en compensation de terres ou de prairies perdues par les agriculteurs suite à l'implantation de la centrale : c'est tout le voisinage du carreau Amélie qui fait l'objet de « petits arrangements entre amis » au mépris de la biodiversité et de la réglementation la protégeant. En marge des grands projets d'aménagement du territoire, ce sont des centaines de petites destructions, une haie par-ci, un petit bois par-là, qui grignotent années après années les habitats de nos reptiles et amphibiens et des espèces vivant avec eux. Dans un contexte où plus de la moitié des espèces de Reptiles et Amphibiens du Grand Est sont menacées ou quasi menacées, que même les espèces communes comme le Lézard des murailles sont en déclin à l'échelle nationale\*, nous ne pouvons plus tolérer ces destructions d'habitats.

**Notre association exige réparation ! Le site doit être restauré d'urgence et protégé (par Obligation Réelle Environnementale ou autre dispositif...). Or, la commune n'a répondu à aucune des sollicitations des associations. Si un dialogue constructif ne s'engage pas rapidement, nous ferons en sorte que la justice s'en saisisse.**

La centrale photovoltaïque, construite sur le site où vit une des rares populations haut-rhinoises de Crapaud vert est montrée comme une grande réussite économique, mais elle devient une catastrophe écologique ! Il est inadmissible de construire des infrastructures de production d'énergies renouvelables censées lutter contre le réchauffement climatique tout en détruisant la biodiversité alors que la biodiversité est en grave déclin et qu'elle constitue une des solutions pour lutter contre le changement climatique et améliorer notre adaptation. Cela montre bien que la complexité du changement climatique et de la transition écologique ne sont pas compris, et que certains projets EnR ne sont que du blanchiment écologique inavoué !

Strasbourg, le 19 septembre 2024.

\* : selon ODONAT Grand Est (liste rouges 2023) et la Société Herpétologique de France (programmes POP)